



VERS LA TITULARISATION

## **Concours internes**

Parcours de formation des lauréats 1er degré et 2nd degré

## Bienvenue à l'ISFEC Grand Est...

Madame, Monsieur,

Nous vous félicitons chaleureusement pour votre réussite au concours.

En application de la réglementation en vigueur, vous devez effectuer une année de stage afin d'être titularisé(e).

Cette année de stage comprend :

- une formation hors la classe, dispensée par l'ISFEC Grand-Est (mise en œuvre pédagogique de la formation) et financée par FORMIRIS (frais pédagogiques, frais de déplacement et d'hébergement),
- un accompagnement réalisé par un tuteur exerçant, dans la mesure du possible, au sein du même établissement que l'enseignant stagiaire. Cet accompagnement est placé sous la responsabilité du Chef d'Établissement.

Retrouvez toutes les informations sur le cadrage officiel de l'organisation de votre année de stage <u>sur le site éducation.gouv.fr.</u>

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations relatives à votre année de stage à l'ISFEC Grand Est.

Toute l'équipe de l'ISFEC Grand Est vous souhaite une année riche d'apprentissages.

Julien JACQUES

Directeur

## Sommaire

Présentation	3
Vos contacts	. 4
Les sites de formation	. 5
Déroulement du stage	. 6
Le parcours de formation en ISFEC 1D	. 9
Le parcours de formation en ISFEC 2D	10
Évaluation du parcours	12
Le tutorat en établissement	15
Les outils de formation	17
Règlement intérieur	18

## Présentation

**L'ISFEC Grand Est,** Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique, est chargé de la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré et des différents personnels des établissements catholiques d'enseignement.

L'activité de l'ISFEC Grand Est s'organise principalement autour des dispositifs suivants :

- + La préparation aux concours de l'enseignement : CRPE, CAER ;
- + La formation des professeurs stagiaires lauréats des concours externes (CAFEP) et internes (CAER) du 2<sup>nd</sup> degré et du 1<sup>er</sup> degré (CRPE);
- + La formation continue des enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré et des personnels (plan de formation);
- + La formation en établissement des enseignants, des équipes éducatives et des personnels (projets collectifs en intra).

Nos équipes pédagogiques sont composées de formateurs permanents et vacataires, d'universitaires et de professionnels de l'éducation. Ces équipes questionnent les nouveaux enjeux de la formation et mettent ainsi en évidence des axes qui structurent le projet de l'ISFEC : une offre de formation évolutive, toujours animée par une éthique partagée.

Nos valeurs se déclinent et peuvent être illustrées dans chacune des activités de l'ISFEC en dialogue avec le projet de l'Enseignement Catholique :



## Une exigence intellectuelle :

concevoir des interventions en s'assurant du lien entre l'expertise pédagogique et didactique et la réflexion sur le caractère propre de l'enseignement catholique;



**Une posture d'accompagnement :** permettre à chacun de trouver sa solution ;



L'épanouissement professionnel: se connaître et mieux connaître l'autre, travailler avec plaisir et le diffuser autour de soi;



La créativité et l'innovation : oser et être ambitieux, construire des partenariats multiples ;



L'espérance de faire bouger : chacun peut évoluer.



Domaine de l'Asnée 11, rue de Laxou 54600 Villers-lès-Nancy

T. 03 54 95 63 03

www.isfec-grandest.fr

## Vos contacts

Vous intégrez cette année le parcours de formation des lauréats des concours internes de l'enseignement privé.

Vous trouverez ci-contre les noms et coordonnées des responsables qui vous accompagneront tout au long de votre parcours de formation sur chaque site :

Pour toutes les questions relatives à la prise en charge de vos frais de déplacements, d'hébergement et de restauration :

https://www.formiris.org

Contact

**Eric JEANDEL** 

ejeandel@formiris.org

## DIRECTION / ADMINISTRATION

- ► Julien JACQUES

  Directeur

  direction@isfec-grandest.fr
- ► Isabelle GEORGET

  Directrice adjointe

  i.lambertgeorget@isfec-grandest.fr
- ► Lorraine VIARD

  Secrétariat de la formation
  administration@isfec-grandest.fr

## Académie de STRASBOURG

► Katia HUSSER
Responsable de formation
k.husser@isfec-grandest.fr

## Académie de NANCY-METZ

► Julie CHESNAY

Responsable de formation

j.chesnay@isfec-grandest.fr

## Académie de REIMS

► Thomas HERY

Responsable de formation
t.hery@isfec.net

## Les sites de formation

Les trois sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

> Pour toute question relative à l'accessibilité : direction@isfec-grandest.fr



## STRASBOURG

**Collège Notre-Dame de Sion** 8, boulevard de la Dordogne 68000 STRASBOURG

T. 03 88 35 17 53



## REIMS

ICP 6, rue Lieutenant Herduin 51100 REIMS

T. 06 17 07 94 77



## NANCY-METZ

**Domaine de l'Asnée** 11, rue de Laxou 54600 VILLERS LES NANCY

T. 03 54 95 63 03

## Déroulement du stage

- 1 > Formation des lauréats de concours interne
- 2 > Principes et modalités de la formation
- 3 > Validation du stage / Titularisation

## 1 > Formation des lauréats de concours interne

Le dispositif de formation prévoit :



## UN PARCOURS DE FORMATION EN ISFEC qui vise le

développement par le professeur stagiaire des différentes compétences du référentiel métier.

Pour le 1er degré

Les jours de formation en ISFEC sont placés les mercredis ou sur le temps de vacances scolaires selon un planning établi communiqué à la journée d'accueil.

Pour le 2nd degré

Les jours de formation en ISFEC sont placés les vendredis + 4 jeudis aprèsmidi ou sur le temps de vacances scolaires pour le bloc de didactique selon un planning établi communiqué à la journée d'accueil.

ABSENCES: Pour toute absence en formation le stagiaire communiquera au responsable du parcours un justificatif médical ou demandera à son chef d'établissement d'adresser un mail au responsable pour toute absence due à ses obligations de services en établissement (conseil de classe, réunions pédagogiques...)



## UN ACCOMPAGNEMENT EN ÉTABLISSEMENT par un tuteur

« terrain » validé par les inspecteurs disciplinaires.

Le service du stagiaire à temps plein en établissement sera organisé de sorte à le libérer pour la formation en ISFEC.

## Déroulement du stage

- 1 > Formation des lauréats de concours interne
- 2 > Principes et modalités de la formation
- Validation du stage / **Titularisation**

## 2 > Principes et modalités de la formation



UNE APPROCHE PAR COMPÉTENCES adossée au nouveau référentiel des métiers du professorat et de l'éducation;



UNE RELATION ENGAGÉE ET RESPONSABLE entre le stagiaire, le responsable du parcours, les formateurs, le tuteur de terrain, le chef d'établissement et toute son équipe pédagogique...



UN ACCOMPAGNEMENT DU PROFESSEUR STAGIAIRE pour lui permettre d'articuler savoirs théoriques et savoirs issus de l'expérience.

## Modalités en vue de faire évoluer le stagiaire vers le niveau de compétences attendu

- · Le fil rouge de cette année de formation en alternance sera matérialisé par l'élaboration du portfolio de compétences qui donnera lieu à une soutenance.
- Cette année sera ponctuée par des visites de la part du tuteur terrain ; elles donneront lieu à des rapports intermédiaires formatifs. En cas de difficultés, une procédure d'alerte pourra permettre un accompagnement renforcé. Cette procédure peut être demandée par le tuteur, le chef d'établissement ou le responsable pédagogique.

# Déroulement du stage

- 1 > Formation des lauréats de concours interne
- 2 > Principes et modalités de la formation
- 3 > Validation du stage / Titularisation

## 3 > Validation du stage / Titularisation

L'évaluation du stage se fonde sur le référentiel de compétences du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Trois acteurs principaux interviennent dans le processus d'évaluation :

Le directeur de l'ISFEC émet un avis au titre de la formation. Cet avis prend en compte d'une part, l'engagement dans la formation (posture, assiduité et rendu des travaux) et d'autre part, les compétences acquises par les stagiaires durant cette formation (portfolio et soutenance).

L'inspecteur et le chef d'établissement donnent un avis qui s'appuie sur des grilles d'évaluation ayant pour objectif de vérifier si le niveau de maîtrise des compétences attendues, est, à l'issue du stage, suffisant pour envisager une titularisation du stagiaire. L'avis de l'inspecteur est donné après consultation du rapport du tuteur « terrain ».

**Un jury académique se réunit en fin d'année scolaire** pour juger de l'aptitude à la titularisation des stagiaires. Ce jury prend en compte, de façon équilibrée, l'ensemble des avis. Le Recteur délivre le certificat de qualification professionnelle aux stagiaires aptes à être titularisés puis l'Inspecteur d'académie les titularise. Début juillet, les arrêtés définitifs signés par le Recteur sont envoyés.

## Trois types de décisions peuvent être prises

- > TITULARISATION
- > PROLONGATION (congés, maladie, congés maternité)
- > RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE DE STAGE

## Le parcours de formation en ISFEC

## 1ER DEGRÉ

Le parcours est balisé par des temps prescrits de formation, des temps choisis par le stagiaire en fonction de la thématique la plus adaptée à ses besoins et des temps auto-prescrits (recherches / lectures personnelles).

Le parcours est composé de blocs de compétences (60 heures) adossés au référentiel de compétences de l'enseignant. Celui-ci est complété par un module d'accompagnement méthodologique (6 heures) et de suivi pédagogique individuel (10 h min.) composé de temps de bilans obligatoires (équipe de suivi, rapport intermédiaire), de temps d'analyse de pratique et de temps d'accompagnement renforcé déclenchés si besoin par les temps de bilans (Selon positionnement).

THÉMATIQUE	Н	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES
Compétences relatives à la prise	en comp	te des éléments réglementaires et institutionnels
Égalité filles / garçons	3h	<ul> <li>CC1. Faire partager les valeurs de la république.</li> <li>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.</li> <li>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.</li> <li>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</li> </ul>
Compétences liées à la maîtrise d	es conte	nus disciplinaires et à leur didactique
Contenus disciplinaires et didactiques	42h	P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
Compétences éducatives et péda d'accompagnement des élèves	gogique	s favorisant toutes les situations d'apprentissage et
La différenciation	3h	P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
L'école inclusive	3h	P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
L'évaluation	3h	P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
Les outils de l'enseignant	3h	<ul> <li>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</li> <li>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</li> <li>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</li> </ul>
Compétences relatives à l'usage et	à la maî	trise des technologies de l'information de la communication
Le numérique	3h	<b>CC9.</b> Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
Accompagnement méthodologiqu		
Accompagnement méthodologique Portfolio d'évaluation	6h	<ul> <li>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.</li> <li>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</li> <li>Compétences ciblées selon problématique choisie par le stagiaire pour l'écrit professionnel</li> </ul>
Suivi pédagogique		
Analyse de pratiques	9h	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
Bilan équipe de suivi	1h	CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
Visite conseil / Accompagnement renforcé	à définir	<ul> <li>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</li> <li>+ Compétences professionnelles ciblées pour lesquelles le stagiaire se trouve en difficulté.</li> </ul>

## Le parcours de formation en ISFEC

## 2ND DEGRÉ

Le parcours est balisé par des temps prescrits de formation, des temps choisis par le stagiaire en fonction de la thématique la plus adaptée à ses besoins et des temps auto-prescrits (recherches / lectures personnelles).

Le parcours est composé de 5 blocs de compétences (82 heures) adossés au référentiel de compétences de l'enseignant. Celui-ci est complété par un module d'accompagnement méthodologique (9 heures) et de suivi pédagogique individuel (10 h min.) composé de temps de bilans obligatoires (équipe de suivi, rapport intermédiaire), de temps d'analyse de pratique et de temps d'accompagnement renforcé déclenchés si besoin par les temps de bilans (Selon positionnement).

THÉMATIQUE	Н	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES
Compétences relatives à la prise	en comp	te des éléments réglementaires et institutionnels
Les valeurs de la république et enjeux de la laicité	3h	CC1. Faire partager les valeurs de la république. CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système
L'égalité filles/garçons	3h	éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.  CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
Compétences relationnelles, de c	ommuni	ication et d'animation
Les comportements adolescents en milieu scolaire	6h	CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication CC10. Coopérer au sein d'une équipe
Entretiens et relation aux familles	3h	CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
Compétences liées à la maîtrise d	es conte	enus disciplinaires et à leur didactique
Contenus disciplinaires et didactiques	40h	P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
Compétences éducatives et péda d'accompagnement des élèves	gogique	es favorisant toutes les situations d'apprentissage et
La notion de compétence	6h	P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
L'enseignant face au défi de l'école inclusive	9h	P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
Le travail de groupe	3h	P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
La pédagogie de projet	6h	CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
Compétences relatives à l'usage et	à la maí	îtrise des technologies de l'information de la communication
Le numérique	3h	<b>CC9.</b> Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Le parcours est complété par **un module** d'accompagnement méthodologique (9 heures) et de suivi pédagogique individuel (10 heures minimum) composé de temps de bilans obligatoires (équipe de suivi, rapport intermédiaire) et de temps de formation déclenchés si besoin par les temps de bilans (selon positionnement).

THÉMATIQUE	HEURES	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES
Accompagnement méthodologique		
Le référentiel de compétences	3h	CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
Accompagnement méthodologique Portfolio d'évaluation	6h	<ul> <li>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</li> <li>Compétences ciblées selon problématique choisie par le stagiaire pour l'écrit professionnel</li> </ul>
Suivi pédagogique		
Analyse de pratiques	9h	CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de
Bilan équipe de suivi	1h	développement professionnel.  + Compétences professionnelles ciblées pour lesquelles le stagiaire se trouve
Visite conseil / Accompagnement renforcé	à définir	en difficulté.

## **NOTA BENE**

L'ensemble du parcours de formation se déroulera sur le site de l'ISFEC Grand Est correspondant à votre académie d'affectation à l'exception des compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique.

Les lieux de formation sont décidés en fonction du nombre de lauréats pour chaque discipline et vous seront communiqués à la rentrée.

# Évaluation du parcours

1 > Le portfolio de compétences

2 > La soutenance

Les modalités de titularisation des enseignants stagiaires à plein temps en responsabilité de classe prévoient que le directeur de l'IFSEC émette un avis sur la formation du stagiaire.

Pour les stagiaires issus des concours internes, cet avis se fondera :

- d'une part sur l'évaluation par le responsable de formation de **l'engagement de l'enseignant stagiaire dans la formation**: assiduité et ponctualité, attitude adaptée au contexte de la formation.
- d'autre part, sur l'élaboration d'un Portfolio de compétences.

Cette production vise à évaluer la manière dont le stagiaire analyse son année de stage et explicite les stratégies qu'il a développées pour améliorer ses pratiques. Le présent document en établit le cahier des charges.

## PORTFOLIO DE COMPÉTENCES

## **OBJECTIF**

Il montre l'évolution des compétences tout au long de l'année. Il en constitue aussi la preuve et sert de document- ressource pour la soutenance. Il s'agit d'un outil d'autoévaluation permettant au stagiaire de se situer au regard du référentiel de compétences professionnelles.

## **MODALITÉS**

1/ Évaluation formative (janvier) : introduction

2/ Soutenance (avril): support numérique de presentation au choix du stagiaire (Genially, PowerPoint, Padlet, Canva...)

## **CONTENU**

Le portfolio de compétences contient les documents de toute nature collectés lors de l'année de formation quelle que soit leur origine (notes, extraits d'ouvrages, articles...). Il collecte par exemple aussi bien les notes prises en formation que celles qui sont liées à la préparation des cours ou aux entretiens avec le tuteur.

Il s'inscrit dans une démarche réflexive en lien avec le référentiel de compétences de la profession. Il établit un lien entre la formation, le travail en classe et avec le tuteur. Il fait référence **aux compétences du référentiel** sur lesquelles le stagiaire choisit de porter l'accent cette année. Il sélectionne deux compétences en début d'année et compile pour chacune d'elles tous les documents qui lui ont permis de comprendre les situations, de modifier ses pratiques (cf la situation-problème).

# Évaluation du parcours

## 1 > Le portfolio de compétences

2 > La soutenance

## LA DESCRIPTION D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE SUSCITANT UN OUESTIONNEMENT

À titre indicatif et non limitatif le stagiaire pourra questionner un aspect de sa pratique.

Cette situation doit être **problématisée**. Exemples :

- Comment modifier ma façon d'enseigner pour faire face aux bavardages des élèves?
- Les modalités d'évaluation mises en œuvre dans ma classe peuvent-elles permettre aux élèves d'apprendre ?
- Comment modifier mes pratiques pour encourager la participation orale en classe?

Par ailleurs, le stagiaire identifiera, au travers de cette situation concrète et au regard du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, deux compétences pour lesquelles des difficultés de maîtrise demeurent ou qui l'ont interpellé.

## **ORGANISATION DU PORTFOLIO**

Le portfolio de compétences sera organisé de la manière suivante :

## INTRODUCTION

- Présenter très succinctement l'établissement (fonctionnement, structure, axes du projet d'école, projets dans lesquels le stagiaire est intégré, etc.).
- Préciser le contexte d'exercice du stagiaire qui fournit le cadre de l'investigation (classe(s) concernée(s), effectifs, particularités...).
- Décrire et analyser l'une des principales difficultés rencontrées au cours de l'année.
- Argumenter le choix des deux compétences identifiées.
- Rédiger la problématique.
- Analyser la situation au travers des cinq champs : institutionnel, didactique, pédagogique, relationnel, psychologique)
- Proposer des pistes de remédiation
- Identifier les deux axes de travail (thématiques)

## **EXPERIMENTATION**

- Introduire et argumenter succintement le choix des deux axes de travail.
- Experimenter sur le terrain les pistes de remédiation.
- Pour chacun des axes, analyser de manière réflexive les résultats et envisger les perspectives possibles d'amélioration.
- Expliciter les ressources exploitées pour améliorer les prtiques (références bibliographiques, prise en compte des formations suivies...)

## **CONCLUSION**

Elle doit témoigner de la capacité du stagiaire à évaluer l'évolution de ses compétences durant cette année de stage (un avant et un après).

Le stagiaire s'inscrira dans une perspective de développement futur de nouvelles compétences professionnelles.pour lesquelles des difficultés de maîtrise demeurent ou qui l'ont interpellé.

# Évaluation du parcours

1 > Le portfolio d'évaluation

2 > La soutenance

## LA SOUTENANCE DU PORTFOLIO DE COMPÉTENCES

L'évaluation du portfolio s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers de professeur (arrêté ministériel du 01/07/2013), et porte sur les critères d'évaluation présents dans la grille ci-après.

Le portfolio d'évaluation est le «faire-valoir» des compétences

EXIGENCES	En deçà	Satisfait minimalement	Satisfait	Au-delà
Les documents choisis montrent en quoi ils ont enrichi la reflexion (fiche de synthèse)				
Les actions mises en oeuvre sont décrites				
Les résultats sont montrés et analysés				
Le stagaire est en mesure de montrer son évolution dans les compétences choisies et ses acquisitions des gestes professionnels. (Les pièces temoins prouvent l'évolution des compétences : il y a un avant / après)				

L'exposé et l'entretien avec le jury sont les «faire-valoir» d'un niveau de réflexivité

PENDANT L'EXPOSÉ LE STAGAIRE :		
montre une capacité d'anlyse et de reflexivité.		
fait référence aux savoirs scientifiques et cible les connaissances mobilisées (lectures, cours, recherhces)		
se fixe des objectifs de formation		
Le stagaire est en mesure de montrer son évolution dans les compétences choisies et ses acquisitions des gestes professionnels. (Les pièces temoins prouvent l'évolution des compétences : il y a un avant / après)		
PENDANT L'ENTRETIEN LE STAGAIRE :		
Montre une capacité à s'appuyer sur les propos et le questionnement du jury pour s'autoréguler, se déplacer.		
Appréciation complémentaire du jury :		

**SOUTENANCE PRÉVUE LE 25 AVRIL 2025** 

# Le tutorat en établissement

Ce document est destiné à présenter le cadre et les objectifs du tutorat du stagiaire en établissement et à identifier, à titre indicatif, les échéances de l'année scolaire dans le processus de validation.

À tout moment, une procédure d'alerte peut être déclenchée par le stagiaire, le tuteur ou le chef d'établissement en cas de difficultés graves et persistantes. L'ISFEC sera averti de cette démarche.

## Stagiaire/Tuteur établissement



## PÉRIODE 1

OUTILS

rencontre

(rentrée de septembre aux congés de Toussaint)

LE DIAGNOSTIC

> Cadrage institutionnel du

tutorat: fréauence et plannina

des rencontres, moyens de

correspondance (mail, téléphone,

rencontres, disponibilités respectives)

> Définition des objectifs des

identification de l'objet de

rencontre (à anticiper à chacune d'entre

> Relevé des observations à chaque

> Préparations : réunion/rencontres

progressions, traces écrites de

préparations, journal de classe,

classe : animer et aérer le aroupe

professionnel (en lien avec le chef

classe du tuteur (ou de collèaues)

de parents, programmations,

cahier de textes numérique...

> Premiers outils de gestion de

> Visites d'observation dans la

> Visites d'observation dans la

classe du stagiaire, au moins

2 fois : le plus possible selon les

préconisations des IPR et des IEN

> Planification des temps

d'accompagnement

d'établissement)

rencontres suivantes et

**ET LES PREMIERS** 



## PÉRIODE 2

(congés de Toussaint aux congés de Noël)



## PÉRIODE 3

(congés de Noël aux congés de Printemps)



## PÉRIODE 4

(à partir des congés de printemps)

## CONSTRUIRE ET CO S'APPROPRIER LE I LES COMPÉTENCES DE PROFESSIONNELLES

- > Relevé des observations à chaque rencontre
- > Retour de formation : faire le lien avec la réalité du terrain. Analyse des situations vécues en formation.
- Identifier les points forts et les difficultés en fonction du référentiel de compétences des professeurs
- Échanger avec le stagiaire sur le mémoire ou l'écrit professionnel
- Mettre à l'ordre du jour des futures rencontres les difficultés rencontrées et identifier des objectifs précis et évaluables (le cas échéant, fixer des échéances précises)
- > Planification des temps d'accompagnement professionnel (en lien avec le chef d'établissement)
- Visites d'observation dans la classe du tuteur (ou de collègues)
- Visites d'observation dans la classe du stagiaire au moins 2 fois: le plus possible selon les préconisations des IPR et des IEN
- > Rédaction (et transmissions au stagiaire, au chef d'établissement et à l'ISFEC) d'un rapport formatif suite aux visites de classe et aux attendus relatifs à un professeur stagiaire à cette période de l'année.

En cas de difficulté majeure, contacter le chef d'établissement et l'ISFEC

## CONSOLIDER LE PARCOURS DE FORMATION

- > Relevé des observations à chaque rencontre
- > Retour de formation : faire le lien avec la réalité du terrain. Analyse des situations vécues en formation.
- Réinterroger les difficultés rencontrées jusqu'alors et évaluer les avancées, les obstacles (reformuler de nouveaux objectifs le cos échéant en fonction notamment du rapport intermédiaire): MesUrer les écorts avec ce qui est attendu dans le référentiel des compétences.
- Échanger avec le stagiaire sur le mémoire ou l'écrit professionnel
- > Anticiper et préparer la visite d'inspection en fin de période 3
- Planification des temps d'accompagnement professionnel (en lien avec le chef d'établissement)
- Visites d'observation dans la classe du tuteur (ou de collèques)
- Visites d'observation dans la classe du stagiaire au moins 2 fois : le plus possible selon les préconisations des IPR et des IEN

En cas de difficulté majeure, contacter le chef d'établissement et l'ISFEC

## CONSOLIDER LE PARCOURS DE FORMATION

- > Relevé des observations à chaque rencontre
- > Pour le stagiaire et à destination du tuteur : être capable d'analyser sa pratique, relever les points d'appui, ses reussites, diagnostiquer ses difficultés, en identifier les causes et rechercher les ressources nécessaires.
- > Pour le tuteur et à destination du stagiaire : aider le stagiaire à devenir un enseignant réflexif capable d'analyser l'efficacité de son action
- Rédaction du rapport final du tuteur (sans avis pour la validation)

# SFEC Grand Est | Concours Internes | 2024-2025

Ce document est destiné à présenter le cadre et les objectifs du tutorat du stagiaire en établissement et à identifier, à titre indicatif, les échéances de l'année scolaire dans le processus de validation.

À tout moment, une procédure d'alerte peut être déclenchée par le stagiaire, le tuteur ou le chef d'établissement en cas de difficultés graves et persistantes. L'ISFEC sera averti de cette démarche.

## Stagiaire/Chef d'établissement



**OUTILS** 

familles 1

(rentrée de septembre aux congés de Toussaint)

> Accueil personnalisé du stagiaire :

identifier les ressources de

l'établissement (lieux, personnes,

documentation, supports, matériels...)

> Définir ce qui est attendu dans

l'établissement, son projet

> Courant octobre, un premier

éducatif, la fonction du chef

d'établissement, l'objectif de

chaque réunion (concertations, conseils

de cycles, de classe, rencontres avec les

diagnostic sur les compétences

du stagiaire est transmis à l'ISFEC

LE DIAGNOSTIC

**ET LES PREMIERS** 

## PÉRIODE 2

(congés de Toussaint aux congés de Noël)

CONSTRUIRE ET

LES COMPÉTENCES

> Établir un premier bilan avec

**PROFESSIONNELLES** 

le stagiaire, avec le tuteur sur le

plan pédagogique et didactique.

stagiaire sur les points suivants :

- Intégration dans l'établissement

- Animation et gestion de la classe

> Établir un premier bilan avec le

- Relation avec les familles

En cas de difficulté majeure, contacter

le chef d'établissement et l'ISFEC

- Relation avec l'équipe

- Élèves en difficulté

S'APPROPRIER

## PÉRIODE 3

(congés de Noël aux congés de Printemps)



## PÉRIODE 4

(à partir des conaés de printemps)

## CONSOLIDER **LE PARCOURS DE FORMATION**

- Établir un second bilan avec le pédagogique et didactique
- stagiaire notamment sur les points SUÍVANTS (au reaard des observations du ler trimestre)
- Animation et aestion de la classe
- Relation avec les familles
- Relation avec l'équipe
- Élèves en difficulté

En cas de difficulté majeure, contacter le chef d'établissement et l'ISFEC

- stagiaire, avec le tuteur sur le plan
- > Établir un second bilan avec le
- Intégration dans l'établissement



DE FORMATION

> Rédaction du rapport CE (avec avis pour la validation) avec comptabilisation des absences

# Les outils de formation

## > Les outils de formation

**YPAREO**, la plateforme pédagogique en ligne de par l'ISFEC Grand Est, est utilisée par nos étudiants, nos stagiaires et nos intervenants.

En vous connectant à votre espace privé, vous pouvez ainsi avoir accès 24h/24 et 7j/7 à :

- Vos supports de cours
- Vos relevés de notes
- Vos documents personnels
- Votre calendrier de formation, votre emploi du temps et les liens vers les classes virtuelles

Vous avez ainsi accès au suivi de votre formation en temps réel grâce aux mises à jour régulières des informations par notre équipe pédagogique.

Pour accéder à votre espace personnel en ligne, munissez-vous de :

- L'identifiant qui vous a été communiqué par mail avant le début de votre formation
- Le mot de passe qui vous a été communiqué par mail avant le début de votre formation et modifié par vos soins. En cas d'oubli, vous avez la possibilité de le réinitialiser

Se connecter à YPAREO

https://isfec-grandest.ymag.cloud



## Règlement intérieur

d'un organisme de formation établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du code du travail

## PRÉAMBULE

## APTICLE 1

## Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l'ISFEC Grand Est. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

(Il détermine également les règles de représentation des stagiaires pour les formations d'une durée supérieure à 500 heures).

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation

## RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

## Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exiae de chacun le

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation :
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'aaissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires. ARTICLE 3

## Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en

nrendre connaissance. En cas d'alerte, le stagigire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'or-

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

agnisme de formation ou des services de secours.

## Boissons alcoolisées et droques

L'introduction ou la consommation de droque ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées

## ARTICLE 5

## Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus générale- ment dans l'enceinte de l'organisme de formation.

## ARTICLE 6

## Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de traiet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

## SECTION 2

## DISCIPLINE GÉNÉRALE

## Assiduité du staaigire en formation

## Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

## ARTICLE 7.2.

## Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charae par les pouvoirs publics s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

## Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/ administration ou à l'organisme qui finance l'action

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents au'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

## ARTICLE 8

## Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation

- à d'autres fins que la formation ;
- v introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services

## ARTICLE 9

## Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. (Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au staaiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés.)

## ARTICLE 10

## Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement agrantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le hon déroulement des formations

## APTICLE 11

## Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

## MESURES DISCIPLINAIRES

## Sanctions disciplinaires

Tout manauement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent rèalement intérieur pourra faire l'obiet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes:

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;

- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) :
- et/ou le financeur du stage.

## ARTICLE 13

## **Garanties disciplinaires**

## ARTICLE 13.1

## Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des ariefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsau'un aaissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet aaissement ne peut être prise sans aue le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

## ARTICLE 13.2.

## Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

## APTICLE 13.3

## Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le déléqué du stage.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

## ARTICLE 13.4.

## Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de auinze jours après l'entretien

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

## REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

## ARTICLE 14

## Organisation des élections

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultané- ment à l'élection d'un déléaué titulaire et d'un déléaué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage.

Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

## Durée du mandat des déléqués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le déléqué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

## Rôle des déléqués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.

Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du rèalement intérieur

> Fait à Villers-Lès-Nancy Le 25 aout 2023

